

CHARTRE 2016



1/ ENGAGEMENTS DES JOUEUSES

A/ A L'EGARD DE PRO ELLE TENNIS

⇒ **LES JOUEUSES** s'engagent à un professionnalisme exemplaire ; en effet, la crédibilité et l'image de Pro Elle Tennis vis à vis des clubs, des sponsors, des associations sportives diverses et variées dépend aussi de l'attitude des joueuses et de leur respect des règles. L'objectif est de permettre une meilleure cohésion entre les joueuses, de soutenir toutes les joueuses et de servir à la promotion du tennis féminin.

Il est rappelé que pour pouvoir bénéficier des services de Pro Elle Tennis, les joueuses doivent être membres de l'UTF et ayant réglé leur cotisation.

Pour les joueuses mineures (âgées de -18ans) la Charte et le bulletin d'adhésion devront être signés par un parent ou bien par un représentant légal.

⇒ **LES JOUEUSES** s'engagent à respecter le code de conduite suivant :

1. **Avoir une tenue exemplaire (sur le court, au sein du club)**
2. **Avoir une tenue vestimentaire correcte**
Envoyer 1 mois à l'avance son programme prévisionnel des tournois
3. **Valider son CV chaque trimestre (avec palmarès, derniers résultats...)**
4. **Ne pas s'inscrire et ne pas négocier à titre personnel et directement ou par l'intermédiaire de son agent, son engagement dans un tournoi faisant partie du circuit Pro Elle Tennis.**
5. **Confirmer 3 semaines avant le tournoi son engagement dans celui-ci, et ce de manière définitive.**
6. **Avertir au moins 3 semaines avant le tournoi de toute inscription ou participation dans un autre tournoi ou tout événement se déroulant en même temps**
7. **Prévenir de toutes blessures ou problèmes pouvant remettre en cause sa participation ou prestation dans un tournoi ou à tout autre événement prévu avec l'UTF ou PRO ELLE TENNIS.**
8. **Tenir informés les responsables de Pro Elle Tennis en cas de conflits ou de problèmes avec l'organisation du tournoi.**
9. **Il vous sera prélevé directement la commission fixée par Pro Elle Tennis sur la prime perçue, soit 10% du montant de la garantie.**
Pro Elle Tennis ne percevra aucune commission sur les contrats négociés pour les joueuses mineures (cf. Engagements de Pro Elle Tennis)
10. **Tenir au courant Pro Elle Tennis avant de s'inscrire à tout tournoi français ne faisant pas encore partie des tournois partenaires.**
11. **Donner mandat à Pro Elle Tennis de signer les contrats avec les clubs partenaires habilités à reverser des garanties.**

B/ A L'EGARD DU CLUB ORGANISATEUR

⇒ **LES JOEUSES** s'engagent à rester jusqu'à la dernière journée du tournoi, pour participer et répondre à certaines demandes du club organisateur (cocktail, animations.....).

Il est donc impératif, que les joueuses restent à disposition de l'organisation du tournoi et des responsables de Pro Elle Tennis.

⇒ **LES JOEUSES** s'engagent à adopter un comportement général exemplaire sur l'ensemble des tournois nationaux et internationaux ; cela englobe le comportement sur le court, au sein du club, au sein des hôtels assurant l'hébergement, lors de dîners officiels organisés par le club, et tout particulièrement vis à vis de l'organisation du tournoi et vis à vis des sponsors.

C/ A L'EGARD DES AUTRES JOEUSES

⇒ **LES JOEUSES** s'engagent à un respect mutuel sur le terrain et en dehors.

2/ *ENGAGEMENTS DU CLUB PARTENAIRE*

A/ A L'EGARD DE PRO ELLE TENNIS ET DES JOEUSES

⇒ **LE CLUB PARTENAIRE** s'engage à offrir l'hébergement aux joueuses de l'association jusqu'à la fin du tournoi pour celles toujours engagées et pour celles participant à la vie du club et aux animations.

⇒ **LE CLUB PARTENAIRE** s'engage à veiller à ce que le tableau final soit établi en fonction du nombre de joueuses classées en 1^{ère} série.

⇒ **LE CLUB PARTENAIRE** s'engage à tenir informée Pro Elle Tennis d'un éventuel problème avec le comportement d'une joueuse.

⇒ **LE CLUB PARTENAIRE** s'engage à verser directement aux joueuses le montant de ses prix et primes le jour de son élimination.

⇒ **LE CLUB PARTENAIRE** s'engage à ne pas contacter directement ou par l'intermédiaire d'un agent les joueuses, membres de l'UTF, participant à l'événement organisé par ce club.

⇒ **LE CLUB PARTENAIRE** s'engage à ne pas inscrire une joueuse non membre de l'association qui pourrait prendre la place dans le tableau d'une joueuse adhérente à l'UTF, sauf en cas d'accord explicite de la part de l'association.

3/ **ENGAGEMENTS DE PRO ELLE TENNIS**

A/ **A L'EGARD DU CLUB PARTENAIRE**

⇒ **PRO ELLE TENNIS** s'engage à proposer au club organisateur, et ce, 3 semaines en amont du tournoi des joueuses de 1^{ère} série, promotion ou négatives en fonction de leur disponibilité.

⇒ **PRO ELLE TENNIS** s'engage à faire parvenir dans les meilleurs délais, les CV des joueuses (avec photo) afin de valoriser l'événement auprès des médias, des sponsors et du public.

⇒ **PRO ELLE TENNIS** s'engage à rester en contact avec le club organisateur du tournoi jusqu'à la fin du tournoi et/ou à être présent sur le tournoi.

⇒ **PRO ELLE TENNIS** s'engage à transmettre au club un justificatif ou un certificat médical, justifiant du retrait d'une joueuse, et de la remplacer par une joueuse de même niveau dans la mesure des disponibilités et si cette défection entraîne un déséquilibre dans le tableau.

B/ **A L'EGARD DES JOUEUSES**

⇒ **PRO ELLE TENNIS** s'engage à tenir informées les joueuses de l'évolution et du calendrier des tournois Pro Elle Tennis.

⇒ **PRO ELLE TENNIS** s'engage à ce qu'il y ait une répartition équitable sur l'année des joueuses dans les tournois, sauf dans le cas des joueuses locales si le club organisateur désigne de manière nominative des joueuses en particulier.

⇒ **PRO ELLE TENNIS** s'engage à mettre à disposition des joueuses les dossiers des tournois Pro Elle Tennis ainsi que les contrats de partenariat, et ceci par soucis de transparence.

⇒ **PRO ELLE TENNIS** s'engage à assurer un minimum de 2 tournois annuels dans les circuits de Pro Elle Tennis aux joueuses désireuses d'y participer et classées en 1^{ère} série.

⇒ **PRO ELLE TENNIS** s'engage à relancer régulièrement les joueuses pour leur participation dans les tournois des circuits de Pro Elle Tennis.

⇒ **PRO ELLE TENNIS** s'engage à négocier des garanties pour les joueuses de 1^{ère} série et en promotion participant aux tournois des circuits Pro Elle Tennis ; ces garanties sont déterminées selon une grille définie en début d'année et selon le budget du club organisateur.

⇒ **PRO ELLE TENNIS** s'engage à sanctionner une joueuse ne respectant pas toutes les clauses la concernant, figurant dans cette charte et dans la convention d'engagement propre à chaque tournoi.

⇒ **PRO ELLE TENNIS ne percevra aucune commission sur les contrats négociés pour les joueuses mineures.**

⇒ **PRO ELLE TENNIS** s'engage à améliorer le quotidien des joueuses de tennis professionnelles, en soumettant un maximum d'informations et de les aider à travers des partenariats. Mais la joueuse seule décidera de collaborer avec un partenaire ou pas. De ce fait Pro Elle Tennis décline toute responsabilité envers les sociétés et les organismes partenaires.

EN CAS DE NON RESPECT DE LA CHARTE

De la part d'une joueuse :

En cas de non respect de l'une des clauses de cette charte, la joueuse pourra se voir suspendue du circuit PRO ELLE TENNIS pour une durée déterminée.

Pour des fautes graves portant atteinte à l'image de PRO ELLE TENNIS et pour non respect des règles n°1, 2, 6, 8 et 9 du code de conduite des joueuses du paragraphe A du chapitre 1 et du 2^{ème} alinéa du paragraphe B du chapitre 1, la joueuse devra intégralement reverser ses primes au club organisateur.

De plus, **les sanctions disciplinaires** pouvant être prononcées par le bureau de l'UTF seront appliquées dans les cas de figure suivants :

- un avertissement
- un blâme
- une suspension à toutes les activités de Pro Elle Tennis et aux services de l'UTF pour une durée maximale de 3 mois
- une exclusion temporaire ou définitive de l'UTF

Il est rappelé que le bureau de l'UTF peut prononcer l'expulsion de tout membre qui s'est rendu coupable de voie de faits ou d'injures envers une adhérente, ou qui, par ses agissements, a porté un préjudice matériel ou moral à l'UTF. L'exclusion peut être temporaire ou définitive.

Les sanctions financières peuvent être appliquées par Pro Elle Tennis dans les cas de figure suivants :

- si la joueuse se retire d'un tournoi Pro Elle Tennis au dernier moment sans raison valable
- Si la joueuse tête d'affiche s'étant engagée à 100% et ayant permis au club partenaire de communiquer sur elle en amont, se retire sans raison valable
- Si la joueuse se retire d'un tournoi Pro Elle Tennis au dernier moment pour cause de blessure et se retrouve à jouer un match dans un tournoi ITF/WTA/Français dans les 48h suivant son désengagement

Ainsi dans le cas où **la joueuse se retrouve confrontée à une des situations citées ci-dessus, elle sera alors sanctionnée, à hauteur de 5% de sa garantie négociée.**

L'amende sera reversée au club pour des raisons de dédommagement.

De la part d'un club partenaire :

En cas de non respect des engagements ci-dessus énumérés, Pro Elle Tennis peut cesser toute collaboration avec ce club.

Signature de la joueuse ou de son représentant légal (pour les joueuses mineures)

Date :